

LE CHASSEUR



F.D.C. VAR




Fédération Départementale des Chasseurs
du VAR (83)

VAROIS

Aucun gibier, aucun trophée, ne vaut une vie humaine !

N° 12 - NOVEMBRE - 2017

Dans ce numéro un point complet
sur les incendies de cet été



SECURITÉ

**MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT
DES CHASSEURS VAROIS**

Trimestriel gratuit - ISSN 2428 - 7253



INFORMATIONS UTILES

Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) Tél. : 01.41.09.65.10 www.chasseurdefrance.com	Les lieutenants de Louveterie du Var Tél. : 04 94 26 11 37 ou 06 88 90 52 11 Le Président M. SAMAT Emile
Office National des Forêts (ONF) Tél. : 04.98.01.32.50 www.onf.fr	Fédération des Gardes Particuliers du Var Tél. : 06.88.97.69.64 - Email : bernard.gerard83@gmail.com www.123siteweb.fr/FDGPV83
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) Tél. 04.94.68.76.59 www.oncfs.gouv.fr	Association des Piégeurs Agréés du Var (APAV) Tél. : 06.18.96.45.10 - Email : piégeurs-du-var@apav83.com www.apav83.com
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) Tél. : 04 94 46 83 83 Toulon	Association Varoise de Chasse Maritime (Le Colvert) Tél. : 06.03.83.28.56 M. QUENO Lionel
IMPCF Tél. : 04.66.35.93.15 www.impcf.fr	ANCGG - M. ARNOULT Gérard Tél. : 06.07.56.58.01 - Email : arnoulge@wanadoo.fr www.ancgg.org/ad83
Association d'Imitation du Chant des Oiseaux (AICO) Tél. : 06.27.68.54.46 - Email : aico@sfr.fr www.aico-oiseaux.com	Union Nationale pour l'Utilisation de Chien de Rouge (UNUCR) - Le Président M. BRIATORE Jean-Louis Tél. : 06.26.31.85.15 - www.unucr.fr Route de Brignoles, Quartier l'Isle - 83570 CARCES -
Association Française pour l'Avenir des Chasseurs aux Chiens Courants 83 (AFACCC83) Le Président M. ZACCHEI Alain - 2 chemin du Père - 83920 la Motte Tél. : 06.70.84.69.29 Email : zactu@cegetel.net ou Marc ALBINELLI Email : gbleu83@hotmail.fr	



03 EDITO

REGLEMENTATION

04 AP - Interdiction secteurs incendiés

ACTU FDCV

05 : 07 Feux dans le Var

08 Vidauban : La sécurité avant tout !

09 Fiche 7 SDGC «Comment se comporter dans le milieu naturel.»

10 Suivi de la population lièvre

11 Situation du loup dans le département

12 Un dimanche à la chasse

13 Les chasseurs du Var à l'écoute de la nature

TRIBUNE LIBRE

14 : 15 Vigilance et action

INFO NATIONALE

16 CP - Dialogue ... Nicolas HULOT et Willy SCHRAEN

17 Prochain Conseil National de la chasse et de la faune sauvage

17 Projet National : Diversité génétique de la Perdrix Rouge

EN BREF

18 À ceux qui critiquent la chasse

18 Ghislaine Barberis, une dianepassionnée !

19 Stage de Tir ANCGG

VIE DES SOCIETES

20 Histoire d'un autre temps...

21 Battue à Chateaudouble

22 Les rencontres Saint-Hubert Varoises

23 Un beau solitaire à Fréjus

Éditeur de publication

FDCV - Directeur et Rédacteur en chef : Marc MEISSEL,
Président de la F.D.C.V.

Impression

Imprimerie JOUBERT -
ZI 1ère Avenue - 6001 M - BP 647 - 06517 CARROS CEDEX

Administration, publicité, petites annonces

Elan-Com Christel
Tél. 07 88 57 84 82 - mag@fdc83.com

© photos

FDCV, DR, Christel H, DGestim.fr/FNC,
Couverture Jérôme CALECA

Rédaction

Jean Marie BRUNIER,

Maquette, mise en page

Elan-Com
christel.photographe@gmail.com

Dépôt légal : ISSN 2428-7253



Enfin elles sont arrivées !

En ce début d'octobre 2017, c'est avec une grande satisfaction que nous avons enregistré les premières arrivées de grives et autres merles dans notre département. Ce début de passage automnal est très satisfaisant pour les chasseurs de migrateurs. Malgré les craintes que nous avons et la sécheresse extrême qui perdure, les turdides n'ont pas oublié notre département pour des passages très conséquents. En effet, nous avons vécu en ce début de mois d'octobre quelques matinées exceptionnelles dans certains secteurs du Var. Il ne faut pas être trop optimiste car la sécheresse persistante n'offrirait certainement pas un refuge assez attractif pour que ces oiseaux venus de très loin séjournent longtemps chez nous. Il faut donc espérer que les pluies d'automne ne tardent pas trop à arroser notre magnifique département. Concernant les autres migrateurs que sont les pigeons et la bécasse, il faudra là aussi que les conditions météorologiques se dégradent durablement pour que l'on puisse espérer un séjour durable de la dame des bois dans notre région, pour les pigeons nous pouvons d'ores et déjà constater des passages intéressants mais souvent à des altitudes ne permettant pas d'effectuer des prélèvements, il faut quand même tenir compte du fait que le passage des pigeons ramier s'effectue souvent à la fin du mois d'octobre et aux alentours du 11 novembre. La Fédération, au travers de ces passages de migrateurs, a pu tout de même constater avec grand plaisir la validation de bon nombre de permis de chasser pour les chasseurs de petit gibier.

Le début de la saison de chasse, préouverture au sanglier, a été ponctuée par quatre graves accidents de chasse dont l'un d'entre eux a été mortel. Avant même que le quatrième accident ne survienne, la Fédération Départementale des Chasseurs du Var avait réagi et demandé le rassemblement de l'ensemble des responsables cynégétiques du département (président de société de chasse, responsable de battue, et tout auxiliaire apportant une contribution à l'organisation de l'acte de chasse). C'est avec beaucoup d'émotion et une grande satisfaction que les responsables fédéraux ont accueilli le vendredi 6 octobre, dans une salle s'avérant malgré son immensité trop petite, plus de 800 responsables cynégétiques du département. Après avoir brossé le décor de cette réunion et remercié les très nombreux participants, nous avons pu écouter avec attention les discours du maire adjoint de Vidauban, évoquant des problèmes sécuritaires de sa commune et celui de Bruno GIAMINARDI, Directeur de la Fédération, qui a passé au peigne fin les détails de ces quatre accidents en soulignant avec beaucoup de précisions les manquements aux règles élémentaires de la sécurité et les points qui ont fait que la sécurité n'étant pas respectée le drame s'est produit. Nous n'avons pas été dans le cadre de cette réunion des donneurs de leçons mais au contraire nous avons tout mis en œuvre pour sensibiliser l'ensemble des responsables cynégétiques du département aux règles élémentaires de la sécurité en battue ou dans l'acte banal de chasse. J'ai souligné personnellement qu'aucun gibier, aucun trophée ne méritait que l'on mette la vie d'un humain en danger.

Concernant le délicat problème d'indemnisation de dégâts de grand gibier, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que sans une catastrophe sur les semis de printemps ou les dégâts en vert, sur la vigne nous aurons une saison qui sera tout à fait honorable vis-à-vis du montant que nous aurons à payer. En effet les dégâts viticoles, malgré une période de gel important et une sécheresse durable tout au long de l'été, n'ont pas été très onéreux par rapport à ce que l'on aurait pu craindre initialement. Si la fin de la saison est du même tonneau que celle de cette fin d'année, nous envisagerons très certainement de baisser à nouveau le prix du timbre grand gibier dans notre département.

La bête emblématique de notre département, je vous parle bien sûr du sanglier, semble s'être fait beaucoup plus rare dans les forêts du Var. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce tableau très inférieur à celui de l'année précédente. En effet, la nourriture se fait de plus en plus rare dans les bois et forêts du Var, peu d'eau et beaucoup de sécheresse. Les sangliers se sont a priori réfugiés dans les zones périurbaines et même urbaines afin de trouver un peu de nourriture. Nous avons d'ailleurs malheureusement constaté que certaines laies qui ont été prélevées, avaient des conditions sanitaires à la limite du raisonnable. Nous osons espérer que les pluies automnales arriveront très rapidement pour que l'on puisse avoir à nouveau de la nourriture en forêt et la possibilité d'avoir une fructification correcte pour alimenter les animaux sauvages au cours de l'hiver 2017 - 2018.

Pour terminer mon propos, je tiens à remercier l'ensemble des sociétés de chasse du département qui se sont investis pour réaliser le 15 octobre dernier dans le cadre de la campagne nationale l'opération « Un dimanche à la chasse ». Pour notre département, cette journée a été un vif succès et je tiens particulièrement à remercier les membres du personnel de la Fédération des Chasseurs du Var autour de Cécilia EYER, qui a apporté tout le sérieux et la dynamique pour réaliser cette opération de grande envergure en recevant de nombreux non-chasseurs, qui pour certains, avaient peut-être des doutes concernant une journée de partage de la nature avec des chasseurs de notre département.

Voici mes chers amis, assez brièvement détaillé ce début de saison et les craintes que l'on aurait pu avoir. Je tiens toutefois à renouveler personnellement et au nom de tout mon conseil d'administration le rappel des consignes élémentaires de sécurité dans l'acte de chasse, en rappelant que la chasse est un loisir, qui doit être obligatoirement pratiqué en tant que tel. Nous ne sommes pas à la recherche systématique du tableau, un gibier qui s'échappe est un gibier que l'on retrouvera forcément dans les jours, les semaines à venir.

En Saint-Hubert bien qu'un peu précocement, je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et une excellente année 2018.

Bien amicalement, le Président, Marc MEISSEL



DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE ENVIRONNEMENT ET FORET



PREFET DU VAR

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL INTERDISANT LA CHASSE DU PETIT GIBIER DANS CERTAINES ZONES INCENDIÉES DU DÉPARTEMENT DU VAR

Le PREFET du VAR,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU le Code de l'environnement, et notamment ses articles R. 424-1 et suivants,

VU le Code forestier,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU l'arrêté préfectoral du 30 mai 2017 d'ouverture et de clôture de la chasse pour la période 2017-2018,

VU l'avis de l'Office nationale de la chasse et de la faune sauvage en date du 28 juillet 2017,

VU l'avis de Fédération départementale des chasseurs du Var en date du 3 août 2017,

VU la consultation électronique de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du 5 au 10 septembre 2017,

CONSIDERANT l'impact des grands incendies de forêt sur la faune sauvage et la nécessité de prendre des mesures afin de favoriser la reconstitution des milieux incendiés et le repeuplement par le petit gibier,

SUR proposition de M. le Directeur départemental des territoires et de la mer,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La chasse au petit gibier sédentaire et à la bécasse des bois, sous toutes ses formes, est interdite pendant 2 ans à compter de l'ouverture générale de la saison de chasse 2017-2018 sur les zones gravement incendiées au cours de l'été 2017, conformément aux cartes annexées au présent arrêté. La chasse aux oiseaux migrateurs dans ces zones n'est autorisée qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme. Ces dispositions pourront être prolongées par arrêté préfectoral modificatif pour une 3^{ème} année consécutive si la reconstitution des milieux incendiés et le repeuplement par le petit gibier s'avèrent insuffisants.

ARTICLE 2 : Il est rappelé qu'en application de l'article L.131-4 du Code forestier le pâturage des animaux est interdit dans les zones incendiées pour une durée de dix ans, à compter du 31 août 2017.

ARTICLE 3 : MM. le Directeur départemental des territoires et de la mer, le Commandant du groupement de Gendarmerie, le Directeur de la sécurité publique, le Chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, le Directeur interdépartemental de l'Office national des forêts, Mmes et MM. les Maires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Var.

Fait à Toulon, le 26 SEP. 2017

Le Préfet,

Jean-Luc VIDELAÏNE

Adresse postale : Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112^{ème} Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX
Accueil du public DDTM : 244 avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon
Téléphone 04 94 46 83 83 - Fax 04 94 46 32 50 - Courriel ddtm@var.gouv.fr
www.var.gouv.fr

Les cartes associées à cet arrêté préfectoral sont visible sur notre site internet fdc83.com dans réglementation > Arrêtés Préfectoraux > section Ouverture & clôture de la chasse



FEUX DANS LE VAR

L'année 2017 restera gravée dans les mémoires mais de manière sinistre. Ainsi, si notre belle région est appréciée pour ses massifs forestiers, elle s'est transformée en enfer pour nos forêts de pins et de chênes. Encore une fois, les incendies ont frappé et le Var n'a pas été épargné, bien au contraire, le département a payé l'un des plus lourds tribus depuis des années, avec plus de 3 660 ha partis en fumée.

Une sécheresse exceptionnelle avec presque 3 mois sans précipitations conjuguée à un fort mistral, voilà le cocktail détonnant tant redouté durant l'été 2017. Et cette année encore, le département du Var n'a pas été épargné avec plus de 62 communes ayant subi des feux de forêt. Les conséquences furent terribles car, côté humain, si le bilan ne fait état d'aucun mort, bon nombre d'habitations et d'entreprises furent impactées voir détruites, nécessitant parfois l'évacuation de personnes, dont plus de 3 000 touristes rien que sur la commune de Bormes les Mimosas que le feu menaçait.

Côté forêt, les conséquences furent irréversibles en



transformant des espaces naturels reconnus remarquables pour leur faune et leur flore en désert de cendres semblable à un paysage lunaire. Ainsi, la faune et la flore ont porté toutes les inquiétudes car de nombreuses espèces endémiques remarquables, dont certaines en voie de disparition, ont subi de plein fouet les feux dans leurs habitats comme la fameuse tortue d'Herman chère au département, dont bon nombre de cadavres furent retrouvés calcinés. Comme le précisait dans un entretien au Figaro Camille CASTÉLAN, Chef de secteur pour le parc national de Port-Cros qui a accueilli la commune de La Croix Valmer en son sein, « nous avons les plus belles forêts du climat méditerranéen, associant trois espèces de pins-parasol,

maritimes et d'Alep, et de trois espèces de chênes –verts blancs et lièges », mais désormais, ce n'est que du passé et il faudra des dizaines d'années avant de retrouver un tel biotope.

Enfin pour le gibier, les conséquences sont multiples. En effet, pour le petit gibier, les populations locales ne pouvant pas s'échapper ont payé cher les incendies en voyant leurs effectifs s'effondrer. Ainsi, lapins, lièvres mais aussi perdreaux rouges ou faisans de souche sauvage ont été rayés de la carte tout comme leur habitat. Pour le grand gibier plus habitué à bouger, les conséquences sont tout autres. En effet, si une partie des animaux sont malheureusement morts des suites des feux, une autre partie a gagné alors des zones vertes non hostiles pour se nourrir et boire, avec pour conséquence par ce déplacement de population, une augmentation des dégâts agricoles que l'on a pu constater notamment dans les vignes. Enfin, pour les migrateurs, il faudra attendre une résurrection de la végétation pour pouvoir prétendre rechasser grives, palombes et bécasses, leur biotope ayant été totalement détruit. Seul point positif, le feu est un excellent ouvreuse de milieu et cela permet de nettoyer des zones inaccessibles pour l'homme. Ainsi, ces dernières, réputées impénétrables étant devenues des zones sanctuaires pour le sanglier notamment, ont disparu. Néanmoins, sans entretien, les ronciers repoussent et reprennent vite du terrain, l'effet anti-sanglier tant souhaité dans le département disparaissant, avec pour conséquence la création de nouveaux sanctuaires où les suidés se réimplantent à nouveau.

Tel le phénix renaissant de ses cendres, la colline varoise doit savoir se relever et ainsi se redonner un second souffle, même si la vision apocalyptique de son milieu peut en arrêter plus d'un. En effet, de tels incendies sont l'occasion rêvée de retravailler à l'implantation de populations de perdreaux rouges, car par expérience, rien de tel qu'un incendie pour relancer l'espèce en réintroduisant des animaux au caryotype parfait qui constitueront des compagnies sauvages comme nos grands parents l'ont connu. Il en est de même pour le lapin de garenne pour qui peut trouver bénéfice de ce malheur. En débroussaillant les parties calcinées, en créant de nouvelles garennes et en réin-





roduisant des individus sauvages issus de reprises, le pari peut être tenu d'avoir des populations conséquentes dans quelques années. Mais cela ne va pas sans un arrêt de l'activité cynégétique pendant une paire d'années au moins car comme dit le proverbe, « il ne faut pas scier la branche sur laquelle on est assis ». De plus, ces zones dévastées ne doivent pas rester sans végétation, il est donc utile de mettre en place en partenariat avec les agents de l'ONF et du parc naturel de Port-Cros, des reboisements avec des essences moins sensibles aux incendies tout en créant des coupe-feux

qui seront peut-être utiles dans quelques années, ainsi que des emblavures qui serviront à nourrir la petite faune comme des alvéoles de blé, d'orge ou de sorgho. « A quelque chose malheur est bon » dit l'adage, alors amis varois, nous n'avons que trop pleuré de voir partir en fumée notre colline, il est temps désormais de se retrousser les manches tous ensemble et d'y croire, afin de recréer un jardin d'Eden tel que nous l'avons connu jadis.

Marc MEISSEL Pdt de la FDC83 :



« Nous allons proposer un projet de réintroduction d'espèces endémiques telles que le lapin de garenne et la perdrix rouge. Cela se basera sur le volontariat des sociétés de chasse impactées. Un plan d'action sera mis en place avec en premier lieu un état des lieux, puis

des ouvertures de milieu, création de zones de nourrissage dédiées au petit gibier, une forte pression de régulation des nuisibles, et enfin introduction de couples de reproducteurs selon un protocole établi par l'IMPCF. Il faudra dans le même temps interdire tous prélèvement sur ces espèces pour une durée allant de 3 à 5 ans en continuant les efforts sur le milieu et la faune. Ensuite, la chasse pourra être de nouveau ré-ouverte sur ces zones mais avec parcimonie et plan de chasse. La FDC83, par l'intermédiaire de la commission petit gibier et de son technicien Jean-Noël PHILIBERT, va éditer un cahier des charges, afin d'accompagner les détenteurs de territoires intéressés. Elle apportera également le soutien financier nécessaire à ces opérations. »

Jean-Michel FLORENS, Pdt Société de chasse de Seillons :



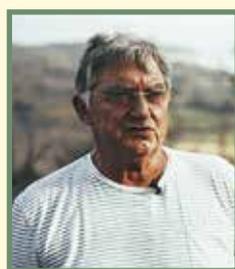
« Le feu nous a brûlé plus de 400 ha. Nous avons pris contact avec la Fédération et ses administrateurs, qui vont nous aider à broyer le coin qui a été le plus impacté afin de créer des longes. Ensuite nous lâcherons en priorité des perdreaux avec mise en place d'agrains avec mise en place d'agrains ainsi que des lapins en recréant des garennes. Nous n'avons pas trop perdu de cartes mais financièrement nous espérons que la fédération puisse nous aider. Enfin, c'est surtout le mal au cœur qui est présent quand nous voyons notre colline, cela donne envie de pleurer. Une chose est importante enfin, il faut saluer les pompiers qui ont fait un travail exceptionnel pour sauver le maximum. »

Charles MAGNE, Pdt Société de chasse d'Artigues :



« L'endroit qui a brûlé était un secteur destiné aux chasseurs de grand gibier en particulier. Ce coin s'appelait l'Aqua Pellada à cause de son aspect sec ! Dans notre malheur, nous avons une chance inouïe qu'il n'y ait pas eu plus de dégâts malgré les quelques 600 ha brûlés. »

Francis GIORGI, Pdt Société de chasse de Bormes les Mimosas :

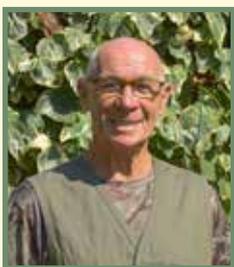


« Pour l'instant, la société de chasse n'a malheureusement pas les revenus pour lancer des projets suite au sinistre et le feu nous a fait perdre pas mal de cartes de chasse, ce qui n'est pas fait pour nous arranger financièrement. De plus, la surface perdue est considérable avec 1 500 Ha sur les 10 000 que compte notre territoire ».



Actu FDC83

Jean FRAGIACOMO, Pdt Société de chasse de la Londe des Maures :



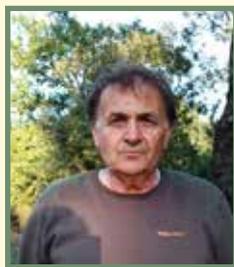
« Nous sommes les moins malheureux des communes sinistrées avec « seulement » 166 ha d'impactés dont 90 ha chassables, le dernier arrêté préfectoral nous interdit de chasser le gibier sédentaire pendant 2 ans, sauf le sanglier qui est nuisible dans le département. Concernant le gibier migrateur, seule la chasse dans un poste fait par la main de l'homme est possible. Nous avons déjà brûlé en 1990, il faut déjà laisser reposer la nature et reprendre progressivement avec du repeuplement ».

Michel BIANCOTTO, Pdt Société de chasse de Hyères :



« Notre société de chasse communale n'a pas été touchée par les incendies. Nous sommes prêts à accueillir les chasseurs dont les territoires ont brûlé avec des cartes à l'année ou des cartes à la journée, que ce soit pour le petit gibier comme pour le grand gibier. Nous sommes pour une chasse solidaire car nous avons connu cela en 1993 avec un territoire ravagé. Ce qu'il faut savoir avec notre expérience, c'est qu'il faut s'occuper de son territoire après un incendie et ne pas se laisser gagner par la végétation qui repousse : le sanglier y trouve alors un refuge idéal. »

Alain BERTOLOTTO, Pdt Société de chasse de La Croix Valmer :



« Nous avons perdu 518 ha lors de l'incendie qui nous a touché. La zone impactée est gérée par le Conservatoire mais elle était interdite de chasse au petit gibier depuis de nombreuses années et seul le gros gibier était chassé. Nous allons donc interdire la chasse du sanglier mais il ne faut pas trop attendre pour réattacher les battues car la zone est entourée dans sa périphérie de vignobles et il risque d'y avoir de gros dégâts, le conservatoire n'ayant rien prévu pour déboiser ce qui est mort, ce qui est propice à l'établissement des ronciers, chose connue à chaque incendie. »

Lapins repris en Espagne



Faison-Perdrix rouge

Tél : 06 22 59 12 47

Email : mtb1789@hotmail.com

Meissonnier-Chasse
Vente Sur internet d'articles de chasse

Site Internet : www.meissonnier-chasse.com
Email : meissonnier-chasse@outlook.fr
Facebook : <https://www.facebook.com/meissonnierchasse>
Téléphone : 06.79.28.61.99



VIDAUBAN : LA SÉCURITÉ AVANT TOUT !

C'est à Vidauban, à la salle polyculturelle du village, que 800 chasseurs du département se sont donnés rendez-vous le 13 octobre pour une réunion d'information "Sécurité" deman-

dée en urgence par le président de notre fédération, Marc MEISSEL. Ainsi, en présence de Christophe BILTAÏ, adjoint au maire de Vidauban, et suite aux derniers accidents de chasse qui ont endeuillé notre département, le directeur de la FDC83, Bruno GIAMINARDI, a rappelé l'application stricte des consignes de sécurité, avant de montrer les différentes responsabilités des différents acteurs des battues et les conséquences juridiques auxquelles ils devront faire face en cas d'accident. Puis, ce fut au tour de Michel REZK représen-

tant varois de Chasse, Pêche, Nature et Traditions de prendre la parole pour rappeler que le partage de la nature est primordial si l'on veut continuer à pratiquer notre loisir cynégétique à long terme.

Quant au président MEISSEL, il conclut cette réunion en rappelant que " l'acte de chasse doit rester un plaisir. Le plus beau des gibiers ne vaut pas qu'on mette la vie d'une tierce personne en danger" avant de terminer en demandant aux acteurs cynégétiques présents de " tout mettre en œuvre pour éviter les accidents", le Var ayant payé un trop lourd tribut cette saison.



DECATHLON
FRÉJUS

**NOS SPÉCIALISTES
SONT HEUREUX DE VOUS ACCUEILLIR
ET DE VOUS CONSEILLER DANS VOTRE
RAYON CHASSE ET PÊCHE
DE 9H30 à 20H.**

SOLOGNAC

DECATHLON FRÉJUS
Z.I. La Palud-83600 FRÉJUS
04.98.12.71.71





Fiche 7 : Comment se comporter dans le milieu naturel ?

Fiche 7

COMMENT SE COMPORTEUR DANS LE MILIEU NATUREL ?



LA COHABITATION ENTRE LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DE LOISIR EN PLEINE NATURE

Le Rôle des Chasseurs

- Ils sont polis et saluent les passants. Leur arme est déchargée.
- Ils renseignent les différents usagers de la nature sur la chasse en cours et donnent des recommandations sur le comportement à adopter.
- Ils installent des panneaux de signalement de battue à l'entrée de chaque zone chassée, sur l'accotement des voies ouvertes à la circulation publique et sur les chemins balisés, aux formats décrits par l'Arrêté Préfectoral du 17 juillet 2013¹.
- Ils réalisent des actions de sensibilisation (comme un Dimanche à la chasse)
- Ils respectent les règles de sécurité.
- Ils diffusent, autant que possible, les dates et lieux de battue (internet, affichage en mairie, etc.).
- Ils ne tirent pas en direction des routes, chemins et sentiers.



Le Rôle des Autres usagers

- Ils préviennent de leur présence en saluant les chasseurs qu'ils croisent.
- Ils posent des questions aux chasseurs pour comprendre la chasse en cours et adapter leur comportement en fonction des conseils reçus.
- En période de chasse, ils se munissent d'habits visibles (colorés voir fluorescents, surtout à la tombée de la nuit) pour éviter toute confusion.
- Ils sont ouverts et découvrent la chasse en participant aux actions proposées par les chasseurs.
- Ils doivent tenir leur chien en laisse.

LA COHABITATION ENTRE LES CHASSEURS

La communication entre chasseurs est primordiale pour une bonne organisation locale de la chasse :

- En chasse individuelle, le chasseur se tient informé des dates et lieux de battue et évite le secteur.
- Les sociétés de chasse délimitent de façon précise les différents secteurs de chasse de leur territoire.
- Le chasseur connaît et respecte les limites du territoire de sa société de chasse, ainsi que les différents secteurs de chasse.

L'ANIMAL

Le Chasseur respecte les chiens

- Il est conscient des risques que courent les chiens, notamment en ce qui concerne les collisions routières. Il veille donc à les récupérer le plus rapidement possible lorsqu'ils se dirigent vers une zone dangereuse (à l'aide de collier GPS hors action de chasse).
- Il récupère les chiens de chasse égarés qu'il trouve et fait en sorte de retrouver leur propriétaire, via le site internet de la FDC83 ou en entrant en contact avec les sociétés de chasse locales.
- Les chiens ont besoin de reconnaissance et leur maître les récompense comme il se doit.

Le Chasseur respecte le gibier

- Il tire uniquement lorsqu'il a identifié la cible.
- Il tire uniquement lorsqu'il est certain de tuer l'animal, pour éviter de le blesser.
- Lorsque l'animal n'est pas tué, il s'assure que le tire ne l'a pas blessé.
- Si l'animal est blessé et s'enfuit, il organise une recherche en faisant appel à un conducteur de chien de rouge agréé.



¹ : Arrêté Préfectoral relatif à la réglementation de l'usage des armes à feu et la sécurité de la pratique de la chasse en cours de modification



SUIVI DE LA POPULATION LIEVRE :

Depuis 2015, en collaboration avec l'ONCFS, la Fédération Départementale des Chasseurs du Var a rejoint le réseau Lièvre et le site du GIC du Bas Verdon fut retenu pour être le premier site de référence du réseau pour le département. Ce suivi permet donc depuis douze ans, de mener une étude sur l'état des populations de l'espèce sur l'ensemble du territoire varois.

Ainsi, il a été constaté en 2016 que la reproduction chez le lièvre avait été correcte sur le territoire de référence avec un taux de jeunes au tableau de chasse de l'ordre de 60 % alors qu'il était de 55% en 2015. Cette observation du ratio jeunes/adultes a été rendu possible grâce à l'analyse des cristallins qui permet d'évaluer l'âge des capucins. Pour la saison 2016-2017, 131 lièvres ont été analysés sur le GIC du Bas-Verdon et il a été constaté que pour la seconde année consécutive, 60 % d'entre eux étaient des jeunes soit 73 individus.

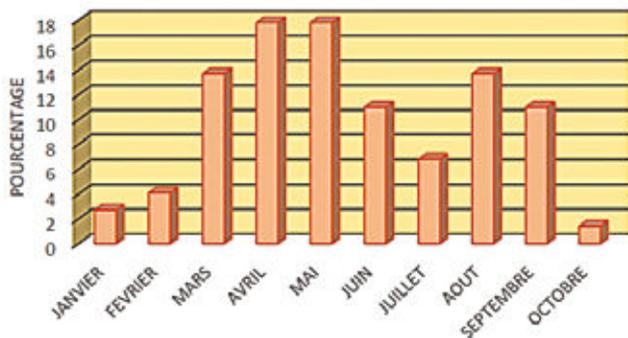
Qu'est-ce que le cristallin ?

Le cristallin est une lentille qui se trouve à l'intérieur de l'œil, cet organe ayant la particularité d'avoir une croissance continue tout au long de la vie du lièvre. Après pesée, il est possible de faire la différence entre les jeunes de l'année et les adultes avec une excellente fiabilité.

L'étude permet ensuite de déterminer la proportion de jeunes parmi le total de lièvres prélevés à la chasse, indiquant ainsi l'indice de reproduction de la saison écoulée. De plus, concernant les jeunes de l'année, il est aussi possible de déterminer leur date de naissance ! Cette fabuleuse précision permet ainsi d'évaluer l'incidence de divers facteurs que sont la pluviométrie, ou bien encore la température sur le succès de la reproduction annuelle.

L'analyse a permis d'obtenir le diagramme ci-joint qui permet d'observer d'une part que les naissances se sont étalées de janvier à octobre avec un pic au printemps, les mois d'avril et de mai ayant été les meilleurs en termes de reproduction. D'autre part, une baisse significative des naissances est à noter sur les mois de juin et juillet, la sécheresse estivale pouvant être mise en cause pour cette déflation de la natalité. Néanmoins, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions de ces données car plusieurs années de collectes, d'études et d'analyses en fonction de différents paramètres (température, pluviométrie, ...) seront nécessaires pour permettre de proposer des mesures de gestion adaptées aux sociétés de chasse. Quant aux résultats déjà obtenus, ils ont fait l'objet de 3 réunions d'informations qui se sont respectivement déroulées le 16 juin à Ginasservis, le 21 août au Plan d'Aups ainsi que le 22 Août à Signes.

Mois de naissance des levrauts tués à la chasse en 2016 (zone Bas Verdon)



La saison dernière, un nouveau site d'étude a de plus été ouvert sur le versant sud du massif de la Sainte Baume (Signes, Riboux). Les échantillons de cristallin de lièvres collectés étant trop faible pour être exploités (41 lièvres analysés), il a été décidé d'agrandir la zone pour la saison 2017-2018, elle s'étend désormais sur 8 communes.

Enfin, un troisième site a été créé cette année sur le camp militaire de Canjuers, ce qui agrandit le potentiel d'étude.

Site Sainte Baume : Mazaugues, Nans les pins, Le Plan d'Aups, La Roquebrussanne, Saint Zacharie, Signe, Riboux et Rougiers

Site Bas Verdon : Artigues, Esparron, Ginasservis, La Verdière, Rians, Saint Julien, Saint Martin et Vinon,

Site Canjuers : Camp militaire



Alors si vous chassez sur l'un des territoires situés parmi la liste des communes ci-dessus (sociétés de chasse communales ou privées), vous pouvez participer à cette étude en collectant les yeux des lièvres que vous avez prélevés. Vous pouvez vous rapprocher de votre société de chasse pour récupérer les flacons recevant ces derniers. Il faudra songer à compléter les informations sur l'étiquette du flacon le plus précisément possible et à transmettre l'ensemble à la FDC83 qui, après analyse, complètera sa base de données

Pour plus de renseignements, contactez le technicien en charge de l'étude,

Jean-Noël PHILIBERT Tel. : 06.73.19.43.30 ou par mail à l'adresse suivante : jean-noel.philibert@fdc83.com



SITUATION DU LOUP DANS LE DEPARTEMENT

Chaque année, le loup progresse dans notre département, que ce soit en nombre d'animaux comme en surface occupée. Ainsi, dans le Var et partout en France, c'est l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage qui est en charge du suivi de cette espèce afin de connaître son état et son aire de répartition. Le loup étant un animal très discret, son suivi est de fait très difficile et nous avons encore beaucoup à apprendre sur cet animal. Afin de connaître l'état de la population de ce canidé sauvage dans le département, nous avons besoin de connaître vos observations sur le terrain. Ainsi, grâce aux témoignages de chasseurs, de nouvelles meutes ont pu être découvertes ces dernières années. Une application sera même bientôt disponible pour vous permettre de noter directement sur votre portable ou sur internet votre observation. Si vous observez un loup, contactez la FDC83 le plus rapidement possible, votre observation fera l'objet d'une fiche qui sera intégrée dans la base de données nationale de l'ONCFS. Si, de plus, vous avez des photos de loups ou d'animaux attaqués il serait alors aussi très utile de nous les faire parvenir. Grâce à toutes ces observations, nous aurons des chiffres plus proches de la réalité.

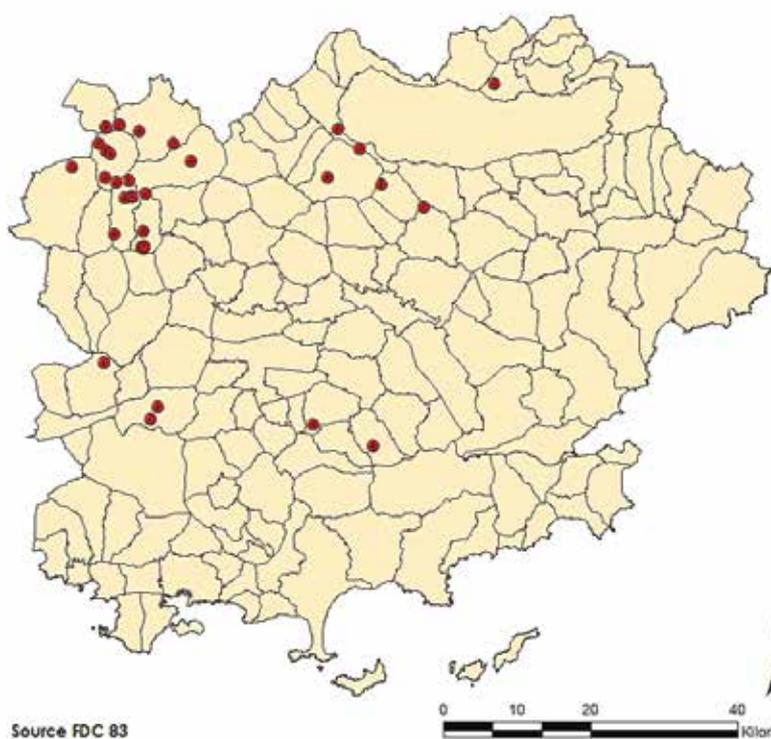


Vous pouvez nous contacter par mail ou en téléphonant directement à notre technicien :

Jean-Noël PHILIBERT. Tel :06.73.19.43.30 ou par mail à l'adresse suivante : jean-noel.philibert@fdc83.com

La FDC83 remercie enfin tous ceux qui nous ont communiqué leurs observations.

Observations de loup réalisées par les chasseurs en 2017



LÉGENDE

Observation du loup déclaré à la FDCV en 2017

Sur cette carte ne figure pas les loups observés sur le Camps militaire de Canjuers



La Fédération Départementale des Chasseurs du Var, en partenariat avec 22 sociétés de chasse volontaires du département, a participé cette année à l'opération nationale de découverte de

la chasse à destination du grand public «Un dimanche à la chasse».



Les chasseurs à l'Arc Saint-Paulois

Cette initiative consistait à proposer aux non-chasseurs qui le souhaitent de se plonger, le temps d'une matinée au cœur d'une partie de chasse telle qu'elle est pratiquée sous ses formes les plus diverses dans notre département. Munis de leur gilet orange, de leurs jumelles ainsi que d'un solide pantalon, les 71 participants ont ainsi pu accompagner un ou plusieurs chasseurs le temps d'une matinée.

Ainsi, les néophytes à la pratique cynégétique ont pu découvrir divers modes comme la chasse à l'avant au chien d'arrêt, la chasse en battue au grand gibier, la chasse au petit gibier ainsi que la chasse des grives au poste ou à la glu avant que tout ce petit monde se réunisse à midi pour partager un repas convivial et échanger ses impressions.

A l'issue de la journée, chaque participant est de plus reparti avec un livret pédagogique présentant la faune dans le Var ainsi que sa gestion conduite par les chasseurs du département.

Nombre d'entre eux ont été conquis et, cerise sur le gâteau, certains vont même passer l'examen du permis de chasser, tant l'expérience fut concluante ! A cette occasion, les frais d'inscription seront offerts par la Fédération des chasseurs.

Cette année, la moyenne d'âge de ces volontaires était de 40 ans, le plus jeune ayant 13 ans et le doyen 84 ans, et il est à noter que 45 % des inscrits étaient des femmes, ce qui prouve que notre passion touche les deux sexes.

Enfin, des élus, tels que les maires de Brignoles, Barjols et Tavernes ainsi qu'un conseiller départemental du canton de Flayosc nous ont même fait l'honneur de participer à cette belle opération.

La Fédération Départementale des Chasseurs du Var remercie vivement les participants et les organisateurs qui ont, cette année encore, contribué au succès de cette opération.

Souvenir et témoignages ...



Société de chasse de Brignoles

«Merci aux organisateurs de la journée de chasse à la maison forestière du Malpey à Fréjus. Tout était parfait ! En continuité de leur dévouement, pour nous faire plaisir, le lendemain soir Alain MILLANELLO nous a emmené au brame du cerf ! Encore un grand merci à Alain et Bernard, «Nounours» et tous les autres sans exception !

Bien cordialement et à bientôt ! » -

Eliane et Gérard.

«Bonjour,

Je me permets de vous adresser ce petit message pour remercier l'équipe des chasseurs de Néoules et son président, Alain EMERIC, de m'avoir permis de participer à leur bat-

tue pour «Un dimanche à la chasse» le 15 octobre 2017.

Après un accueil matinal et chaleureux au Bar des Sports, j'ai bien apprécié l'organisation et la préparation de cette battue, l'insistance de rappeler et mettre en valeur les règles de sécurité tant pour le placement des chasseurs que pour les éventuels intervenants extérieurs à la battue (promeneurs, vététistes, autres chasseurs de gibier,...) et surtout tout au long de la journée, l'empressement de mes accompagnateurs à répondre à mes questions et m'expliquer les subtilités de leur activité.

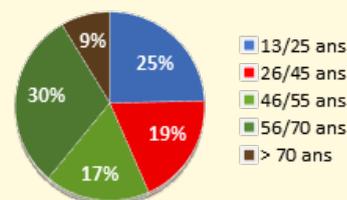
S'en est suivi les agapes traditionnelles au «cabanon des chasseurs» où la réception de tous les membres réunis n'ont pas manqué de raconter les faits marquants de la matinée sur le terrain.

Bien qu'ayant entendu et noté les aboiements des chiens qui suivaient des traces pour débusquer des sangliers, aujourd'hui nous sommes rentrés bredouilles mais tellement satisfaits d'avoir passé une belle matinée ensoleillée dans les bois.

Je remercie à nouveau toute l'équipe de M. EMERIC et la FDC83 pour l'organisation de cette journée qui permet aux non-initiés de mieux comprendre l'intérêt, la nécessité et les raisons de la pratique de cette activité.» -

Daniel

Typologie des participants





LES CHASSEURS DU VAR : À L'ÉCOUTE DE LA NATURE

La chasse reste aujourd'hui encore le 3ème loisir des Français avec plus de 1,1 millions de disciples de Saint-Hubert sur l'Hexagone dont 17 000 permis rien que pour le département du Var. Si la pratique cynégétique a évolué, les chasseurs en ont fait de même. Plus qu'un loisir, la chasse est devenue au fil du temps un art de vivre ainsi qu'une école de la vie qui apporte un nouveau regard sur le monde sauvage. Activité intergénérationnelle incontestée, elle sensibilise de plus au respect de l'environnement tout en permettant d'acquérir la maîtrise de soi ainsi que l'enseignement des valeurs humaines et sociales. Le chasseur est aussi un citoyen passionné, il est donc soucieux de l'environnement dans lequel il évolue et il s'applique à respecter les règles de vie de la collectivité. Il est même devenu un acteur incontournable de la protection de la nature grâce à sa connaissance de la faune, mais aussi par son implication au quotidien dans l'aménagement des milieux, l'aménagement des espaces, dans la recherche sur les espèces, le maintien de la biodiversité, la veille sanitaire, la régulation des espèces invasives...

Le département du Var est avant tout un vaste site naturel qui a plus de 63% de sa surface boisée. Ainsi, afin de protéger et aménager au mieux ce territoire exceptionnel notamment contre les incendies que nos pompiers combattent avec ferveur, la Fédération Départementale des Chasseurs du Var continue de s'impliquer au quotidien avec tous les acteurs, grâce au suivi et à la gestion des ressources, à la lutte contre le braconnage ainsi qu'à la formation et la sécurité des chasseurs entre autres.

A ce titre la FDC83, qui est l'un des maillons incontournables de la chaîne de la chasse en France, est désormais reconnue au titre de la protection de la nature.

Ainsi, afin d'aller encore plus loin dans son engagement, notre fédération a mis en place en 2016 un nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) pour les prochaines années qui a comme objectif principal de relancer une politique encore plus aboutie dans les domaines :

- de suivi des populations animales et de leurs habitats,
- de maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique,
- de la gestion du loup,
- de renforcement des relations avec les autres utilisateurs du milieu naturel,
- de responsabilisation de ses chasseurs.

Pour son président, Marc MEISSEL, « le chasseur est de nos jours devenu un maillon indispensable à la gestion de la biodiversité et son activité doit s'inscrire dans une logique de développement durable. En tant que sentinelle de la biodiversité, il est aux premières loges pour observer les changements écologiques qui surviennent. La Fédération doit appuyer cette mission en renforçant ses études sur les espèces chassées comme sur les autres espèces, pour que le présent SDGC donne les outils d'une gestion cynégétique durable. Toujours dans ce cadre, le Var fait partie des départements dans lesquels le SDGC est soumis à l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000. Nous attachons une grande importance à ce sujet. »

Le chasseur du 21ème siècle est né...



ARMURERIE P.A.C.A.

Chasse • Accessoires • Tenues de chasse
Coutellerie • Archerie • Tir sportif
Réparation - Réglage / Dépôts - Vente

*Marc vous conseille et vous accompagne, toute l'année.
En Saint-Hubert, passer de bonnes fêtes de fin d'années*

83480 PUGET SUR ARGENS

Espace Vernède II, Route des Vernèdes

Tél. 04. 94. 96. 92. 06

www.armurerie-paca.com

VIGILANCE ET ACTION

L'histoire est banale...Le 29 septembre 2017, Forêt de Janas, un massif péri urbain sous gestion Natura 2000, au lendemain d'une des multiples manifestations qui y sont organisées tout au long de l'année, voilà ce que nous découvrons ...

Facebook..... J'aime la Page
29 septembre, 22:17 ·

Un grand merci à « nos amis » les chasseurs qui ont pris le temps ce matin pendant leur "battue organisée" d'arracher soigneusement tout le travail de balisage qui avait été fait la veille !!!

Toi chasseur qui aime soi-disant la nature mais qui déchire méticuleusement et laisse par terre des petits morceaux de rubalise qui sont enlevés de suite après la course par nos bénévoles,

Toi chasseur qui respecte soi-disant la végétation mais qui casse les morceaux de branches rubalisés bien apparents pour montrer que tu es bien passé par là,

Toi chasseur qui t'improvise marginalement un poste de surveillance avec des palettes dans les bois pour observer ce que tu penses pouvoir attraper mais qui enterre des planches de clous contre les VTTistes pour qu'ils crèvent en roulant dessus,

Oui toi chasseur qui peste contre coureurs, vélos, randonneurs, touristes qui soi-disant polluent mais qui laisse au sol tes cartouches vides dans notre si belle forêt,

Toi chasseur qui croit que la forêt t'appartient parce que tu y es dès 5h du matin pour pratiquer ton "sport" qui consiste à tuer des animaux mais qui ne comprend pas et qui ne comprendra jamais que cet espace naturel appartient à tout le monde et que tout le monde doit le préserver...y compris les chasseurs.

Bref, t'as l'bon chasseur et t'as l'mauvais chasseur.....mais t'es encore reparti bredouille.....il te reste ta bouteille de rouge pour te consoler !!!

Stupéfaction, colère, incompréhension

Notre réaction, comme celle des chasseurs Six Four-nais est immédiate. Les Maires des deux communes sont contactés. Nous apportons les preuves que ce qui est écrit sur Facebook est intolérable. Tout est mensonges, diffamations, insultes, ... Je ne parle pas de ces 2 dernières lignes, ... !!!Mais le mal était fait, En moins de 10 minutes, près de 2000 partages Les commentaires se succèdent : menaces et autres invectives relevant de la haine et de l'intolérance. Un véritable scandale, L'organisation d'un trail a laissé passer cette publication sur sa page. Et tout s'enchaîne ... La horde des Anti-chasse avec, en fer de lance, une association que nous connaissons tous pour les moyens dont elle dispose, s'en donnent à cœur joie, ... Notre société de chasse et celles de Six Fours montent au créneau, demandent une réunion avec les responsables de la manifestation qui acceptent et se morfondent en excuses Inconscience, incompetence, Que penser !!!! Il ne nous appartient pas de les juger mais leur responsabilité est totalement engagée. Le pire c'est que depuis les exactions s'enchaînent :

clous et vis déversés sur les parkings, dégradation du local de notre société de chasse, « propos orduriers » sur les citernes utilisées par le CCFS et les pompiers, abreuvoirs pour les animaux cassés, jetés dans les broussailles, et j'en passe,

Nous avons écrit un long courrier à toutes les autorités afin de dénoncer cet inadmissible « propos », les responsables de cette manifestation ont publié un bien timide article sur leur page facebook, ... « ils ont été piratés par un plaisantin, ils sont désolés... ».

Nous avons aussi été reçus par Marc MEISSEL et Bruno GIAMINARDI à la fédération pour cette affaire afin de les alerter et faire suivre à la Fédération Nationale de La chasse qui elle, dispose des moyens juridiques structurels pour réagir auprès de nos conseils et ensuite poursuivre en justice pour diffamation, menaces, dégradations de biens, entrave à l'action de chasse.

Ils le savent : notre colère n'est pas prête de s'effacer.

Ce que nous dénonçons aussi, c'est que dans certains massifs, et notamment celui de Janas, qui est très proche de l'agglomération toulonnaise, et sous gestion

Natura 2000, le cahier des charges qui revendique des mesures de protection de la faune et la flore « semble être oublié » devant une pression d'associations mais aussi d'adeptes des nouveaux sports de nature. Il suffit de faire un tour dans la forêt pour constater les dégâts irréversibles causés par des pratiques incontrôlées, sans réglementation. Tout le massif est colonisé chaque jour par des centaines de pratiquants, des sentiers et des pistes de descente pour VTT y apparaissent de manière totalement anarchique et les activités y sont pratiquées nuit et jour. La nature est laissée en pâture aux caprices de tous, comme une marchandise, un business lucratif pour les grandes enseignes du sport, les vendeurs de matériel, les associations en quête de ces mêmes sponsors ou comment utiliser l'espace public commun à tous aux fins d'intérêts particuliers. Tout cela sans droit ni titre, sans aucune contribution, contrairement à nous qui payons notre droit de chasse, faut-il le rappeler ici dans ces lignes ...

Dans tout ça, les chasseurs, toujours un peu plus encadrés par des lois et restrictions toujours plus nombreuses, se battent pour sauver ce qui peut l'être et pour exister, car eux et eux seuls apportent des moyens pour aider la faune endémique à survivre. Nous souhaitons donc rappeler que nous sommes les seuls à :

- Entretien des sentiers existants, certains DFCI déclassés,
- Assurer un approvisionnement en eau des bacs et abreuvoirs tout au long des périodes critiques de sécheresse,
- Ensemencer et labourer les cultures à gibier,
- Réguler les nuisibles,
- Assurer une gestion cynégétique qui permet d'avoir dans le massif, toute l'année des perdreaux rouges et faisans qui se reproduisent et sont rencontrés par tous.

Nous avons souhaité vous informer de cette épreuve car il va falloir être de plus en plus vigilant face à cette minorité de fanatiques sans scrupules qui agit de manière sporadique mais qui trouve dans les médias et grâce à quelques associations connues de tous les chasseurs des appuis pour nous atteindre et nous nuire. Certes il s'agit là d'un massif péri urbain mais nous sommes tous en danger.

Pour preuve, au moindre accident, incident les médias s'engouffrent dans la faille et sur internet, c'est pire ! En toute liberté et impunité, cette minorité distille la haine contre les chasseurs. Et que penser de ce sondage proposé par Var Matin qui posait la question, « faut-il interdire la présence d'un mineur, même accompagné par ses parents lors d'une matinée de chasse ? » ...

Qui parmi nous n'est pas fier d'avoir accompagné son père ou son grand père tôt le matin, pour courir dans la garrigue, apercevoir un perdreau, une grive, un lapin, ... Que je sache, c'est bien là que nous avons connu les premiers frissons de cette passion qui nous anime et nous rassemble tous. C'est bien là que nous avons construit notre culture de la chasse et avons appris à respecter la nature et à la préserver ... A tous ces agitateurs, notre réponse est simple « FIER D'ETRE CHASSEUR »

Daniel Steger et J.Paul Ballottin
Union Chasseurs Seynois





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DIALOGUE FRANC ET DIRECT ENTRE NICOLAS HULOT ET WILLY SCHRAEN

26 juillet 2017 à Issy-les-Moulineaux

Pour la première fois depuis sa nomination en tant que ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) a rencontré hier, mardi 25 juillet 2017, Nicolas HULOT.

La FNC, représentée par une délégation conduite par son Président Willy SCHRAEN, souhaitait exposer au ministre en charge de la chasse française le programme des réformes que le monde cynégétique espère mettre en œuvre rapidement pour clarifier, simplifier et renforcer la chasse dans nos territoires ruraux.

Ces réformes, qui ont pour objectif d'assurer le développement de cette dernière, ont fait l'objet d'engagements précis de la part d'Emmanuel MACRON, alors candidat à la Présidence de la République, et de la part du mouvement La République En Marche, lors des élections législatives. Ces engagements se sont concrétisés par la signature des 30 propositions de la chasse française.

« Je souhaitais avoir un dialogue franc et direct avec M. Hulot. Hier, j'ai rencontré un ministre ouvert, prêt à évoquer tous les sujets sans tabou. La chasse française est un allié de la biodiversité et le ministre a bien compris que la FNC est une composante de la vie rurale avec laquelle il doit et peut travailler de manière constructive », explique Willy SCHRAEN.

Un accord a été donné pour la mise en place immédiate d'une méthodologie de travail entre la FNC et le cabinet et les services du ministre. Un accord qui permettra d'aborder les dossiers prioritaires à engager dès les prochaines semaines.

Dans une ambiance cordiale et constructive, les échanges ont été précis sur la réforme des statuts fédéraux comme sur celle du permis de chasser. Nicolas HULOT a considéré que ces adaptations étaient justifiées et qu'il fallait désormais affiner ensemble la partie réglementaire, législative et revoir également la gestion du Fichier Central des chasseurs, demandée par le ministère de l'Intérieur.

Willy Schraen, et les membres de la délégation de la FNC, ont présenté les autres projets de réformes : la diminution du prix du permis, des redevances ; les statuts des fédérations ; la régionalisation ; la police de la chasse et l'Agence Française de la Biodiversité. Concernant les redevances, le ministre a rappelé que dans le contexte budgétaire de réductions drastiques des dépenses publiques, des arbitrages difficiles étaient à prévoir pour les deux prochaines années.

Sur les chasses traditionnelles il a été rappelé l'engagement du candidat Emmanuel MACRON en faveur de leur maintien. Par ailleurs le dossier des oies et de leur chasse en février a aussi été abordé et fera l'objet de nouveaux échanges dès la rentrée. De façon aussi directe, le ministre a clairement affiché son opposition à une solution telle que la dérogation pour l'ortolan et les pinsons.

Les membres de la délégation de la FNC ont insisté sur la nécessité de travailler ensemble pour adapter les politiques agricoles et forestières afin qu'elles intègrent la faune sauvage et la biodiversité ordinaire dans les pratiques, les assolements et l'utilisation des pesticides. Les protagonistes ont évoqué leur vision partagée de la prochaine réforme de la PAC.

Nicolas Hulot a exprimé sa satisfaction de voir les chasseurs se mobiliser avec autant de détermination sur le maintien de la biodiversité ordinaire dans nos espaces agricoles et forestiers.

Un nouveau rendez-vous a été acté entre la FNC, le ministre et son cabinet dès le mois de septembre afin de continuer à travailler ensemble les dossiers sensibles.

PROCHAIN CONSEIL NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

À l'ordre du jour du prochain Conseil national de la chasse et de la faune sauvage, un point important a été inscrit : « **La géolocalisation** »

La Fédération Nationale des Chasseurs présentera lors de ce conseil à venir le texte suivant : « **En application de l'article L 424-4 du code de l'environnement, sont seuls autorisés pour la chasse et la destruction des animaux nuisibles les moyens d'assistance électronique suivants : - les dispositifs de localisation des chiens, y compris lors de l'action de chasse qu'ils y participent ou non, dès lors qu'ils sont utilisés dans le seul but de rechercher les chiens ou qu'il convient d'assurer leur sécurité ou de prévenir des collisions** »

Les fédérations qui souhaiteront mettre en place ce texte devront l'inscrire au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC).

PROJET NATIONAL « DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE DE LA PERDRIX ROUGE »

La perdrix rouge est une espèce endémique et surtout emblématique du sud de la France et plus généralement du sud de l'Europe. Désireux d'aider l'espèce, un collectif nommé « Perdrix Rouge » fut créé il y a dix ans afin de comprendre et ainsi de gérer la question de l'hybridation avec la perdrix asiatique, la perdrix choukar et ce, que ce soit dans la nature ou bien encore dans les élevages de gibier, de mieux comprendre les impacts possibles de ces croisements sur les populations naturelles. Jadis l'ensemble des acteurs de la filière du gibier de tir s'est focalisé sur l'hybridation de la perdrix rouge, sans se soucier du niveau de diversité génétique des populations et d'une éventuelle dégradation de cette diversité, en lâchant massivement des individus au caryotype incertain, ce qui a eu pour conséquences, au lieu de la renforcer, de raréfier et appauvrir les populations naturelles originelles. La situation de la perdrix rouge étant peu connue à cette époque, le Collectif Perdrix rouge a alors lancé en 2016 un projet national d'évaluation de la diversité génétique des populations de perdrix rouge en France, complété par un état des lieux du niveau d'hybridation des populations naturelles. Plusieurs territoires dans le Haut Var ont ainsi été choisis afin d'effectuer différents prélèvements au

cours de la saison dernière et c'est plus d'une soixantaine d'échantillons qui ont été récoltés sur le département. L'opération est donc reconduite cette année et les chasseurs varois sont de nouveau mis à contribution. Nous n'avons malheureusement pas encore de résultats à vous communiquer, mais dès que ce sera le cas, ils seront publiés dans notre revue. Nous tenons de plus à remercier tous les chasseurs qui participent à cette étude car grâce à vous, demain nous en saurons plus sur cet oiseau emblématique et nous pourrons améliorer cette espèce symbole des collines et garrigues provençales.





A CEUX QUI CRITIQUENT LA CHASSE

N'avez-vous jamais vu, dans les yeux d'un enfant, l'étincelle du bonheur quand on lui parle de son rêve de partir à la chasse un dimanche avec son père, les chiens, son petit fusil en plastique sur l'épaule ? Tout à coup, il est grand, il est sage, il observe. Il écoute les retrouvailles des copains de papa, on le félicite de sa tenue de chasseur en herbe ! Savez-vous qu'il sait déjà plein de choses : reconnaître une perdrix, un vanneau, distinguer le lièvre du lapin, ne pas parler de biche mais de chevreuil, reconnaître une sarcelle, un souchet et même imiter leurs cris ? N'avez-vous jamais vu dans les yeux d'un enfant les larmes couler car aujourd'hui on partira chasser sans lui ? N'avez-vous jamais lu La Gloire de mon père de Pagnol ?

Et vous, qu'aimez-vous ? La plage, la mer, le bateau, le ski, les rallyes, la boxe, le rugby ? Parlez-en, on vous écoute, on ne connaît pas, on s'émerveillera c'est sûr ! On ne vous interdira jamais l'escalade parce que c'est dangereux, de monter en voiture, de skier, de nager... tout est dangereux. Il y a plus de tués sur les routes, vous savez. Votre réflexion sur la chasse est bien terne, y êtes-vous allé une fois ? Avez-vous accompagné un chasseur ? Vos propos manquent de tolérance et, parce que les médias vous arrosent de faits divers bien tristes, vous en profitez pour assassiner la chasse. Soyez heureux chaque jour d'être libre et de tolérer les passions de chacun.

B.M

GHISLAINE BARBERIS, UNE DIANE PASSIONNÉE !

Le village de Solliès-Ville peut s'enorgueillir de posséder en son sein une véritable passionnée de chasse en la personne de Ghislaine BARBERIS. En effet, avec 28 années de validation de son permis de chasse à son actif, cette dernière est non seulement une diane émérite (avec un record personnel de 110 kg pour un sanglier terrassé d'une balle de calibre 12 l'année passée !) mais aussi, et surtout, une bénévole qui ne compte pas ses heures en tant que trésorière-secrétaire de la société de chasse du village dénommée La Grive et de son équipe de battue. Ainsi, tout au long de l'année, Ghislaine qui n'a d'autre passion que sa colline comme elle aime le rappeler, trace les postes, nettoie les drailles et aménage le territoire notamment en amenant de l'eau afin que tout soit parfait pour les battues de la saison suivante. Ayant débuté par la chasse à la grive au poste et à la volée dans le Haut-Var, notre chasseresse s'est naturellement tournée vers la chasse en battue aux sangliers et aux chevreuils où son mari mène la meute familiale de douze chiens composés de Fox, Bleus de Gascogne, Nivernais, Fauves de Bretagnes et Bruno du Jura, qu'elle récupère parfois quand ils ont "sauté" comme on dit chez les passionnés de suidés. Ainsi, Ghislaine, durant ces parties de chasse au grand gibier, est postière tout en occupant la fonction de chef de ligne car pour elle, la sécurité est primordiale. Mais

la passion de la chasse a aussi suivi ses enfants puisque son fils est un passionné de battue qu'il pratique dans le haut du département, tout comme sa fille qui suit son ami, lui aussi chasseur, comme quoi "bon sang ne saurait mentir" ! Alors si la passion de la chasse devait se conjuguer au féminin, c'est bien Ghislaine qui en serait le présent et le futur !





STAGE DE TIR ANCGG

Association

L'ANCGG a organisé les 28 et 29 juillet à Fréjus un stage de tir destiné aux responsables de ses associations départementales du sud de la France. Ainsi, cette formation qui a accueilli les responsables des sections des Alpes Maritimes, de l'Aude, des Bouches du Rhône, du Gard, du Nord et bien sûr ceux de l'association départementale du Var, s'est déroulée au stand de tir du 21^{ème} Régiment d'Infanterie de Marine dont nous remercions le chef de corps, le Colonel CHAREYRON, pour son accueil au sein de cette structure militaire, ce dernier nous ayant gracieusement mis à disposition ses installations.



L'examen du Brevet Grand Gibier est un examen qui contient une épreuve de tir, mais au fil des formations, un constat s'impose par retour d'expérience : il existe un véritable manque de maîtrise ainsi qu'une méconnaissance du tir à l'arme rayée. En découle logiquement un manque de réussite des candidats, les causes étant :

- Un maniement de l'arme malaisé mettant le tireur et son environnement dans des situations parfois dangereuses,
- Un mauvais réglage des organes de visée avec des points moyens à côté de ce qui est souhaitable,
- Une méconnaissance des bases du tir avec une dispersion des impacts y compris à des distances normales de tir de chasse.

Fort de cette constatation qui n'est pas récente malheureusement, l'ANCGG souhaite améliorer la forme pratique du brevet Grand Gibier en apportant une aide lors des formations délivrées par les associations départementales. Cela va passer notamment par la mise en place prochainement de stages spécifiques destinés aux formateurs au brevet. Ces derniers pourront ainsi développer leurs compétences dans les domaines de la maîtrise des bases du tir à l'arme rayée, de la sécurité et ainsi parfaire leurs connaissances des objectifs du brevet ainsi que leur capacité à transmettre leur savoir. Ainsi seront formés de bons « coaches » qui pourront aider efficacement les candidats à maîtriser leurs tirs tout en s'assurant d'une manipulation sécurisée, d'un maniement fluide de l'arme et d'une bonne adresse au tir afin d'obtenir la note maximale de 25/25 lors du tir sur cible à 30 mètres, l'obtention de l'examen final étant un gage essentiel de sécurité, d'efficacité et de respect de l'animal.

Aujourd'hui, dans certains secteurs, les populations de sangliers ne sont pas maîtrisées et les chasseurs sont souvent les seuls à pouvoir apporter une solution en régulant l'espèce *Sus Scrofa*, et ce, à travers des tirs plus efficaces que ce soit en battue, à l'approche ou bien encore à l'affut.

L'association encourage enfin tous les chasseurs à pratiquer un entraînement régulier dans le respect de la sécurité car trop de règles de base ne sont souvent pas appliquées. L'accident n'est pas une fatalité, le département du Var ayant payé cette année un trop lourd tribut.

L'association, à travers ses moniteurs et en partenariat avec la FDC83, peut apporter sa contribution à la notion en mettant en place des formations orientées sur le précepte :

«Sécurité –manipulation-efficacité du tir »

Gérard ARNOULT
Administrateur ANCGG
Président de l'ADCGG83



HISTOIRE D'UN AUTRE TEMPS...

Daniel Baptistin Viglietti
Restaurant Daniel
FABREGAS en PROVENCE
83500 - La Seyne / Mer

Fabregas le 29/08
2017

Chers Amis Chasseurs,

- pourquoi mon 63^e permis :

A l'époque l'ouverture était le premier
Dimanche après le 15 Aout -

Lorsque je suis allé à la Mairie pour établir
le permis, avec le Père Boumic André, la
personne qui commençait à le remplir m'avait
pas vu que je n'avais pas 16 ans ! une autre
personne regarde et dit à son collègue,
attention le petit n'a pas 16 ans ! bien vu, car
j'allais avoir 16 ans le 11 Octobre ?

et celui qui avait commencé à remplir
lui dit : Tu as raison, mais tu ne sais pas
que ça fait déjà 2 ans qu'il chasse

Sans permis ? et il me l'a donné, c'était
le bon temps -

Amitiés à tous et surtout n'oubliez
pas mon Président... que j'ai vu maître !

Daniel

HEURES LEGALES DE LEVER ET DE COUCHER DU SOLEIL A TOULON

Les changements d'heures (hiver) ont été appliqués

La chasse est autorisée de jour, c'est-à-dire 1h avant l'heure légale de lever du soleil et 1h après son coucher au chef lieu du département

Pour le gibier d'eau chassé à la passée, c'est 2h avant l'heure légale de lever du soleil et 2h après son coucher

ATTENTION : Dans le Var, des dispositions particulières sont applicables pour la chasse de la bécasse.

DECEMBRE 2017			JANVIER 2018			FEVRIER 2018		
V	1	7:48 17:02	L	1	8:08 17:11	J	1	7:51 17:48
S	2	7:49 17:01	M	2	8:08 17:12	V	2	7:50 17:49
D	3	7:50 17:01	M	3	8:08 17:13	S	3	7:49 17:51
L	4	7:51 17:01	J	4	8:08 17:14	D	4	7:48 17:52
M	5	7:52 17:01	V	5	8:08 17:15	L	5	7:47 17:53
M	6	7:53 17:01	S	6	8:07 17:16	M	6	7:46 17:55
J	7	7:54 17:01	D	7	8:07 17:17	M	7	7:44 17:56
V	8	7:55 17:01	L	8	8:07 17:18	J	8	7:43 17:57
S	9	7:56 17:00	M	9	8:07 17:19	V	9	7:42 17:59
D	10	7:57 17:01	M	10	8:07 17:20	S	10	7:41 18:00
L	11	7:57 17:01	J	11	8:06 17:21	D	11	7:39 18:01
M	12	7:58 17:01	V	12	8:06 17:22	L	12	7:38 18:03
M	13	7:59 17:01	S	13	8:06 17:24	M	13	7:37 18:04
J	14	8:00 17:01	D	14	8:05 17:25	M	14	7:35 18:05
V	15	8:01 17:01	L	15	8:05 17:26	J	15	7:34 18:07
S	16	8:01 17:02	M	16	8:04 17:27	V	16	7:32 18:08
D	17	8:02 17:02	M	17	8:04 17:28	S	17	7:31 18:09
L	18	8:03 17:02	J	18	8:03 17:30	D	18	7:29 18:11
M	19	8:03 17:03	V	19	8:02 17:31	L	19	7:28 18:12
M	20	8:04 17:03	S	20	8:02 17:32	M	20	7:26 18:13
J	21	8:04 17:04	D	21	8:01 17:33	M	21	7:25 18:14
V	22	8:05 17:04	L	22	8:00 17:35	J	22	7:23 18:16
S	23	8:05 17:05	M	23	8:00 17:36	V	23	7:22 18:17
D	24	8:06 17:05	M	24	7:59 17:37	S	24	7:20 18:18
L	25	8:06 17:06	J	25	7:58 17:39	D	25	7:19 18:20
M	26	8:06 17:07	V	26	7:57 17:40	L	26	7:17 18:21
M	27	8:07 17:07	S	27	7:56 17:41	M	27	7:15 18:22
J	28	8:07 17:08	D	28	7:55 17:43	M	28	7:14 18:23
V	29	8:07 17:09	L	29	7:54 17:44			
S	30	8:07 17:10	M	30	7:53 17:45			
D	31	8:07 17:10	M	31	7:52 17:46			

UNIFRANCE PISTEURS

Rayon Pêche - Chasse - Armes - Munitions -
Vêtements - Optique

Browning, Verney-Carron, Benelli, Beretta,
Remington, Winchester, Fob, Tunet, Vallat, Rottweil,
RWS, Norma, Somlys, Percussion, Meindl, etc.

Centre Commercial Quartier Saint-Jean
83170 BRIGNOLES
Tél. 04 98 05 02 66 - Fax 04 98 05 02 67

Les défis changent,
l'histoire reste.

100 ANS

D'AVENTURE HUMAINE



Technologie
Grandeur Nature

100th Anniversary

Mitsubishi
L200 DOUBLE CAB

Capacité de traction : 3,1 tonnes

Charge utile : jusqu'à 1 035 kg

Rayon de braquage : 5,9 m

OFFRE SPÉCIALE

100 ANS

GAMME 25 500€¹⁰

À PARTIR DE SANS CONDITION

NON ASSUJETTI AU MALUS ÉCOLOGIQUE



(1) Prix du Mitsubishi L200 Double Cab Inform Clim, déduction faite d'une remise de 5 800 €. **Modèle présenté** : Mitsubishi L200 Double Cab Instyle BVA à 24 500 €, déduction faite d'une remise de 6 300 €. Tarifs Mitsubishi Motors maximum autorisés en vigueur en France métropolitaine au 03/01/2017. Offre réservée aux particuliers valable jusqu'au 31/10/2017 et non cumulable avec d'autres offres en cours chez les distributeurs participants. Garantie et assistance : limitées à 5 ans/100 000 km, au 1^{er} des 2 termes échu, selon conditions générales de vente. M MOTORS AUTOMOBILES FRANCE SAS au capital de 10 000 000 € - RCS PONTOISE n° 428 635 066 - 1, avenue du Fiel - 95067 Cergy Pontoise Cedex.

www.mitsubishi-motors.fr

Retrouvez-nous sur facebook

MMAF recommande MOTUL

Crédits photos : A. Krysiniuk - Shutterstock

Mozart Autos

87, BD DE L'INDUSTRIE
Derrière Maxi Bazard
83 480 PUGET SUR ARGENS

tél. : 04.94.82.88.88
www.mozart-autos.com



LES RENCONTRES SAINT-HUBERT VAROISES

C'est au cours d'une superbe journée ensoleillée, mais sur un sol très sec qui n'a pas facilité les concurrents et leurs compagnons à quatre pattes, que les rencontres Saint-Hubert se sont déroulées le samedi 07 octobre sur la chasse privée du Domaine de la Reillanne, mise gracieusement à disposition par Yannick AUDIBERT.

Ainsi, en présence de Lise CERATO, administratrice, représentant le président Marc MEISSEL de notre fédération, qui a d'ailleurs offert les faisans et les coupes, ainsi que de Jean-Jacques MORBELLI, président de la Société Canine Midi Côte d'Azur (SCMCA) qui a également offert une coupe, la compétition a permis aux différents chiens ainsi qu'à leurs conducteurs de

s'affronter sous l'œil vigilant de Pierre CASALTA, examinateur, accompagné de Daniel JUIF, membres de la SCMCA. Durant les épreuves, il n'y a eu aucune non-valeur et tous les concurrents ont déployé leurs connaissances pour pouvoir accéder à la première place, afin de représenter leur département à la Régionale.

Enfin, après la remise des prix et afin de clôturer la journée comme il se doit, un apéritif offert par Yannick AUDIBERT attendait tous les passionnés présents, ainsi qu'un succulent repas qui avait été préparé par Tonia que je remercie, tout comme Yannick et Stéphanie AUDIBERT pour leur accueil.

Voici les classements :

Série chasserresse trialisante avec chien d'arrêt

1ère Madame Ulrike EMMERLING
avec Lilli II – Drahthaar Femelle

Série chasserresse avec chien d'arrêt

1ère Madame Ulrike EMMERLING
avec Mara – Drahthaar Femelle

Série chasseur trialisant avec chien d'arrêt

1er Monsieur Didier ROUMIEU
avec Irwin dit Tommy – Barbu Tchèque

Série Chasseur avec Chien d'arrêt

1er Monsieur Jean-Laurent BURGARELLA avec Malto – Epagneul Breton
2ème Monsieur Philippe D'OLIVEIRA avec Letty – Setter Anglais



Christiane FRANCESCON (Organisatrice)
Déléguée des RSH 83

LE SUD SAUVAGE
Tel : 07 82 40 83 68
GARENNES DE REPRISE ESPAGNE
PERDRIX ROUGE CERTIFIEES

PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
Chasse et piégeage - Elevage de gibier
E-mail : lesudsauvage@outlook.fr

PERDRIX ROUGE
Elevée en grande volière
+ 100m
Disponible
d'août
à décembre

06 28 04 91 22
mtb1789@hotmail.com



UN BEAU SOLITAIRE À FRÉJUS



Le 24 septembre, Jean THIBAUT de l'équipe de battue GELEZUINAS-MAUREL qui officie sur Fréjus, a eu la chance de prélever un magnifique solitaire bien armé qui a accusé le poids respectable de 127 kg sur la balance. L'animal qui avait fait le tour de la traque puis en était sorti, a été abattu alors qu'il y entrait à nouveau après avoir blessé gravement un chien. Quant à la venaison, elle fut offerte, après une analyse des trichines, au Téléthon. Ce geste généreux prouve une fois de plus que les chasseurs varois ont du cœur



Pierre vous propose ses chiots pointers inscrits au LOF

Disponible, issus de 25 ans de sélection au service de la chasse et des chasseurs. Parents ne chassent que sur gibiers naturels. Nombreux champions au pedigree.

Portée N° LOF 2017 0254 9566 6-2017-1

Mère : Guinness du Garron des Rocailles (Puce 2502 6980 1872 708) - Père : Jef du Moulin de Tia

Tél. : 06.75.13.63.75

Domaine de Villonne, Saint-Maximin (83)

Chasse à la journée ou à la demi-journée sur un territoire clôturé et plat. Faisans et perdreaux de l'ouverture à la fermeture générale. Fusils limités. Entraînement des chiens en intersaison.

Avantages pour groupes et CE. Abonnement saison.

Tél. 06 09 44 48 50

Elevages de Gibiers « Les Châtaigniers »

Lapins de garenne pure souche repris en parc sur herbe. Qualité extra. Repeuplement et adaptation garantis.

Livraison France entière. Documentation sur demande au 06 82 28 12 19

et sur notre site : www.elevagedeschataigniers.fr

Chasse d'exception Camargue

480 Ha zones humides. Canards de haut vol, gibier d'eau naturel. Tableaux non limités.

Excellent rapport qualité/ prix : 500 €/journée repas inclus. Ambiance conviviale, grand moment de plaisir

Tél : 06.19.58.48.84 ou www.chasse-du-domaine-de-canavere.com

Domaine de Jaumegarde (13)

Grand parc 700 Ha réputé pour densité de grands sangliers et cervidés (trophées exceptionnels); Journée

découverte (Satisfait ou ré-invité si vous n'avez pas tiré !) : 350 € Action 14 battues : 4 000 € -

Approche et affût possible.

Tél : 06.09.88.13.77 et retrouvez nous sur www.domainedejaumegarde.fr et/ou notre page Facebook



FORFAIT ANNONCE SIMPLE

15 €

FORFAIT ANNONCE ENCADRÉE

50€

FORFAIT ANNONCE AVEC UNE IMAGE

30 €

FORFAIT ANNONCE ENCADRÉE AVEC UNE IMAGE

80 €



LES PETITES ANNONCES NON COMMERCIAL SONT GRATUITES (VOLS, DISPARITIONS, DONNS)

PISTOLIER

CHASSE TIR LOISIRS DÉFENSE ATELIER

Le Panorama - 151, Av. Alphonse Lavallée - 83130 La Garde
04.94.48.71.86. - contact@lepistolier.com - www.lepistolier.com
Ouvert du mardi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 19h
et samedi de 9h30 à 19h non-stop durant la saison de chasse

Faites le plein de cadeaux pour Noël



PIETTA Chronos Cal. 30.06

OFFERT
Housse Pistolier
Bretelle Aimpoint
899€



BROWNING MK3 Compo Tracker HC Cal. 30.06 - 300WM **1439€**

OFFERT -1 boîte
Winchester PPoint
Bretelle Aimpoint



SAVAGE ARMS Axis XP + Lunette 3-9x40 Cal. 30.06 **499€**

OFFERT
Mallette Pistolier
1 boîte Hornady



BLASER R8 Professional Cal. 30.06 - 270Win - 9.3x62 **3099€**

OFFERT
Mallette Pistolier
Bretelle Aimpoint

CARABINES DE CHASSE



HÄMMERLI Black Force 880 Cal. 4.5mm **159€**

OFFERT
1 boîte de plombs
Gamo Cobra



BLACK OPS Sniper Tactical
Nitro Piston Cal. 4.5mm
179€

CARABINES A PLOMBES



179€
NIKON
Aculon AL11



179€
BUSHNELL TRS 25



649€
AIMPOINT H345



159€
MINOX BF 8x42 ou 10x42



549€
MEOPTA 1-4x22 RD
Rét. lumineux K.Dot



2149€
SWAROVSKI
Z8i 1-8x24
Rét. lumineux 4A-I

OPTIQUES



Concessionnaire et réparateur ISUZU
RN7 Route d'Aix 83170 BRIGNOLES
www.isuzu-brignoles.fr

Contact : TITOUAN
06 07 26 30 98
04 94 37 08 08



Simple cab, cab approfondie, double cab

ISUZU

Leader Mondial du Pick Up

LA FORCE DU SERVICE SAV
et pièce de rechange
Modèle présentée SPACE SOLAR

Cab approfondie, moteur diesel, 164 Cv, sans AD-BLUE
Consommation mixte 7.3L/100km - émission co² - 192g/km

TVA récupérable
Garantie 5 ans ou 100 000kms

CREDIT AGILOR GRICULTEURS : 1 %
Exemple : Space Satellite 4x4 Prix HT 20 800 €
Remboursement : 60 mois x 356 €/mois